

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 8 JUIN 2022

L'an deux mil vingt, le mercredi 8 juin 2022 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de Courcy-Aux-Loges, se réunit, sous la présidence de Sandrine FILS, Maire.

Convocations individuelles : le 25 mai 2022 - Affichage le même jour

PRÉSENTS : Mesdames Sandrine FILS, Sandrine CHALINE, Catherine ARTAUD, Christelle ROCHER, Messieurs Jean-Michel MAHIEUX, Serge MESTRE, Alain DUTHEIL

Absents excusés : SPIEGEL Jean-François, donne pouvoir à Sandrine FILS
MESTRE Valérie, donne pouvoir à Serge MESTRE
DAUDIER Pascal, donne pouvoir à Christelle ROCHER

Absents : Gaël GRANGER

Sandrine CHALINE est nommée secrétaire de séance.

I) **Approbation du compte-rendu de réunion de conseil municipal 23 mars 2022**

Le compte-rendu de conseil municipal du 23 mars 2022 est approuvé à l'unanimité

II) **Urbanisme**

- PC 045 111 22 N0003 – AE 15, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 25, 39 et 40 - MOUSSET – 1 La Motte – Construction extension maison
- DP 045 111 22 N0006 – AD 220 – 1 500 m² - ROGUET – 42 Petite Rue – Construction extension salon
- CUB 045 111 22 N0005 – AL 75, 76 et 77 – 3 796 m² - BERNARDET – 38 L'arbre Sec

III) **Référent Elus CNAS**

Suite à la démission de Monsieur Serge MESTRE en tant que référent CNAS, le Conseil Municipal décide de nommer Madame Sandrine FILS, Maire, référente Elus au CNAS.

Mme FILS est désignée pour représenter la Commune de Courcy-Aux-Loges au sein des instances du CNAS.

Cette décision prend effet à compter du 1^{er} juillet 2022.

Abstention	0	Contre	0	Acceptation	10
------------	----------	--------	----------	-------------	-----------

IV) **Modification de la délibération concernant la demande de subventions pour le terrain multi-sports.**

VU la délibération n°14-2021 en date du 28 avril 2021 autorisant Madame le Maire à signer la convention de regroupement de commandes entre communes pour des travaux d'aménagement de terrains multisports ;

VU le devis PP 21-301 en date du 25 novembre 2021 de la société YOU d'un montant de 26 968 € HT pour la création d'une plateforme accueillant la structure du terrain multisports ;

VU l'attribution du marché et sa notification n° 2020-08 du groupement de commande « Fourniture et pose de terrains multisports » en date du 2 novembre 2021 de la mairie de GIEN pour la société HUSSON INTERNATIONAL S.A. .

VU le bordereau de prix calculé en fonction du cahier des charges de la commune de Courcy-aux-Loges d'un montant de 22 110 € HT ;

CONSIDERANT que la commune ne peut supporter financièrement le montant total de l'opération soit 49 692 € HT des travaux liés à la réalisation de ce terrain multisport ;

CONSIDERANT que l'Agence Nationale du Sport peut subventionner le projet à hauteur de 80 % ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Madame le Maire à demander des subventions à hauteur maximum auprès de l'Agence Nationale du Sport et du Conseil départemental du Loiret comme suit :

RESSOURCES	Délégation régionale	34 785,00 €	70 %
	Département du Loiret	4 969,00 €	10 %
	Autofinancement	9 938,00 €	20 %
	Total	49 692,00 €	100%

- Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Abstention	0	Contre	0	Acceptation	10
------------	----------	--------	----------	-------------	-----------

v) **Annulation et remplacement de la délibération 08-2022 – Achat terrain cadastré n°AL 259**

Les propriétaires de la parcelle cadastrée AL 259 d'une superficie de 9 028 m² souhaite vendre cette parcelle au prix du terrain agricole qui est de 5 720 € l'hectare, soit 5 164 € pour 9 028 m²..

La commune est intéressée par l'acquisition de cette parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil

- Souhaite faire une proposition d'achat de la parcelle AL 259 pour un montant de 5 164 €
- Autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires liés à cette affaire
- La dépense sera imputée sur le BP 2022 au compte 2111

Abstention	0	Contre	0	Acceptation	10
------------	----------	--------	----------	-------------	-----------

vi) **Demande de la subvention Fonds d'Accompagnement Culturel (F.A.C)-Année 2022**

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal que pour animer le village lors de la fête organisée par le Comité des Fêtes de Courcy aux Loges le Samedi 27Août 2022, la commune de COURCY AUX LOGES peut demander au Conseil Départemental du LOIRET une subvention dans le cadre du Fonds d'Accompagnement Culturel (F.A.C).

Cette année l'animation est un spectacle de danse, de quick change, de transformiste et d'un numéro d'équilibre organisé par la troupe HECATE. Le montant de la prestation est de 1600 EUROS TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTTE le devis du 8 avril 2022 d'un montant de 1600 EUROS TTC par la troupe HECATE, 23 Allée Le Corbusier – 45 800 SAINT JEAN DE BRAYE

DEMANDE la subvention au Conseil Départemental du LOIRE dans le cadre du F.A.C (Fonds d'accompagnement du Loiret)

DIT que la somme de la différence entre la prestation et la subvention du Conseil départemental du Loiret sera reversée à la Commune de COURCY AUX LOGES par le Comité des Fêtes de COURCY AUX LOGES

Abstention	0	Contre	0	Acceptation	10
------------	---	--------	---	-------------	----

VII) Organisation du 14 juillet

Comme tous les ans, un repas est offert aux habitants de la commune à partir de 12h00.

Un panier sera offert aux personnes âgées de plus de 70 ans ne pouvant pas participer au repas. Ce panier sera distribué à partir de 10h00.

VIII) Tenue des bureaux de vote pour les élections législatives des 12 et 19 juin 2022

• **12 JUIN 2022**

8h00 / 10h30	10h30 / 13h00	13h00 / 15h30	15h30 / 18h00
Sandrine FILS	Sandrine ROUSSEAU	Catherine ARTAUD	Valérie MESTRE
Gaël GRANGER	Alain DUTHEIL	Françoise PENNARUN	Serge MESTRE
Pascal DAUDIER	Christelle ROCHER	Jean-Michel MAHIEUX	Jean-François SPIEGEL

• **19 JUIN 2022**

8h00 / 10h30	10h30 / 13h00	13h00 / 15h30	15h30 / 18h00
Gaël GRANGER	Sandrine ROUSSEAU	Catherine ARTAUD	Sandrine FILS
Pascal DAUDIER	Alain DUTHEIL	Françoise PENNARUN	Valérie MESTRE
Jean-François SPIEGEL	Christelle ROCHER	Jean-Michel MAHIEUX	Serge MESTRE

IX) Affaires diverses

- Demande d'aide financière du Conseil départemental du Loiret concernant une habitante de la commune pour l'aider à payer une facture SICAP. Le conseil accorde une aide de 20 €.
- Projet d'épicerie ambulante. Une personne de St Jean de Braye a pour projet de créer une épicerie ambulante. Elle souhaite savoir si la commune est intéressée par ses services. Le conseil est favorable à ce projet.
- Les magasins LECLERC organise l'opération « Nettoyons la Nature » du vendredi 23 au dimanche 25 septembre 2022. Cette opération consiste au ramassage des déchets en milieux naturels et urbains. Le conseil est d'accord pour participer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40